

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 - 158		
Commission territoriale Est du 7/11/2023 Présidence : Michèle TREMOLIERES	Objet : avis sur le Plan de Gestion de la réserve naturelle nationale de la Petite Camargue Alsacienne (2022-2032)	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

Créée en 1982, puis étendue en 2006, la réserve naturelle nationale (RNN) de la Petite Camargue Alsacienne est située sur les bords communaux de Saint-Louis, Village-Neuf, Kembs, Rosenau et Bartenheim, dans le département du Haut-Rhin. La partie historique est constituée de zones humides (forêts alluviales, marais, prairies...). L'extension de 2006 comprend une île du Rhin ayant fait l'objet d'un programme de restauration d'envergure des fonctionnalités écologiques, ainsi qu'une part du lit du vieux Rhin jouxtant l'île.

D'une superficie de 904 ha, la réserve naturelle abrite une importante diversité d'habitats, dont 10 sont d'intérêt communautaire. Deux sont désignés comme prioritaires : Lisière forestière thermophile, Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens et Végétation à *Cladium mariscus*.

La réserve naturelle accueille une faune et une flore riche de plus de 2402 taxons connus, dont de nombreuses espèces patrimoniales. Peuvent être cités le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Petit duc, la Pie-grièche écorcheur, le Crapaud accoucheur, le Saumon de l'Atlantique, l'Anguille européenne, l'Agrion de Mercure, le Vertigo de Des Moulins, une espèce micro-endémique de mollusque : la Belgrandie gfrast, la Vigne sauvage, la Véronique à longues feuilles, l'Orchis singe, l'Orchis bourdon, l'Œnanthe de Lachenal, le faux Nénuphar pelté, pour lesquelles la RNN a une responsabilité particulière pour leur conservation.

La gestion de la réserve a été confiée en 1982 à l'association de la Petite Camargue Alsacienne.

Le plan de gestion 2022-2032 repose sur l'évaluation de la gestion précédente, ainsi que sur un travail de réflexion mené à l'aide du guide technique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. À noter que la RNN a participé aux premières expérimentations de l'outil Life Natur'adapt développé notamment par Réserves Naturelles de France visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées.

Ce nouveau plan de gestion vise les enjeux de conservation suivants :

- la mosaïque des milieux ouverts alluviaux,
- la fonctionnalité alluviale rhénane,
- l'écosystème forestier alluvial.

Le projet de plan de gestion propose les objectifs à long terme suivants :

- conserver et restaurer la mosaïque des milieux ouverts alluviaux rhénans,
- améliorer et restaurer la fonctionnalité alluviale (lit mineur/lit majeur),
- maintenir la potentialité d'accueil des différents écosystèmes de la forêt rhénane.

Ils sont assortis d'objectifs à long terme transversaux :

- améliorer la connaissance sur la Réserve Naturelle,
- concilier les activités humaines et la conservation du patrimoine naturel,
- assurer le bon fonctionnement de la Réserve,
- arriver à prendre en compte les évolutions induites par le changement climatique.

Les facteurs clefs identifiés dans le projet de plan de gestion pour garantir la réussite des opérations déclinées pour chaque enjeu sont les suivants :

- la connaissance : consolidation, compréhension des interactions et partage,
- la gouvernance : intégration dans le territoire de la RNN,
- l'adaptation : le changement climatique.

Questions au CSRPN

En application de l'article R. 332-22 du code de l'environnement, il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2022-2032 de la réserve naturelle nationale de la Petite Camargue Alsacienne, et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans le nouveau plan de gestion sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel d'une telle réserve naturelle.

Supports de réflexion

- Projet de plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Petite Camargue Alsacienne élaboré par l'association Petite Camargue Alsacienne : état des lieux, enjeux, stratégie et plan d'actions, fiches action et atlas cartographique ; 340 pages.
- Présentation en séance du plan de gestion par Léa Merckling, conservatrice de la Petite Camargue Alsacienne.

Analyse

Le 4ème plan de gestion de cette RNN (2022-2032) reprend et approfondit les objectifs du précédent document. Il intègre pleinement les difficultés inhérentes à un espace alluvial protégé qui, par nature, dépend étroitement de son amont, et peut dans une certaine mesure être soumis à l'influence de son aval. Ces difficultés sont potentiellement aggravées par les évolutions climatiques en cours et les conséquences à craindre, particulièrement au regard du caractère alpin d'une hydrologie qui conditionne le maintien dans de bonnes conditions de nombreux milieux naturels représentés dans la RN au même titre que les battements de la nappe alluviale. Ces aspects, fondamentaux pour la fonctionnalité alluviale rhénane, sont envisagés à la lumière des apports du programme LIFE Nature'adapt sans que les scénarios à venir en matière de modifications climatiques puissent naturellement être précisés. A cet égard, la description de l'environnement physique de la réserve est bien développée, avec des figures clés comme celle relative à l'augmentation de la sécheresse des sols sur toute l'année (fig. 18, p. 29, tome 1). Les modèles employés sont d'intérêt et l'initiative de creuser ces aspects est intéressante. De manière générale, la mise au point d'un observatoire de ces changements et de leurs conséquences sur les milieux est à encourager (OLT7) à l'image de ce qui se pratique à présent dans de nombreux espaces protégés.

Une autre réalité est la nécessité de prendre en compte dans la politique conservatoire et les stratégies de gestion l'ancrage territorial des espaces de la RN. Celui-ci est clairement contraint par les usages globaux dont les activités économiques et la proximité avec le Rhin, un fleuve aux trois frontières. Un travail de concertation est à souligner avec l'ensemble des parties prenantes. Alors que certaines conventions couvrent le plan de gestion proposé, d'autres se finalisent (EDF). La question de la suite à donner sur ces espaces pourrait être éclaircie (p.11).

Diverses opérations sont envisagées pour maintenir ou restaurer un fonctionnement satisfaisant de l'hydraulique des lieux (adaptation des débits réservés, recharge du transport solide, ...). De la réussite de ces actions dépend le maintien de la plupart des milieux humides remarquables de la réserve, en particulier l'écosystème forestier alluvial et la mosaïque des milieux alluviaux ouverts (extension des cladiaies notamment et des roselières *sensu lato*). Au regard des impacts du dérèglement climatique, il est appréciable que les stratégies de gestion soient réorientées vers des pratiques mixtes où les méthodes interventionnistes s'accompagnent naturellement d'un laisser-faire (encourager la naturalité). A ce titre, il est surprenant que les mesures de gestion des espèces indésirables animales se limitent au seul sanglier tant les effets négatifs induits par certaines EEE animales comme le Ragondin peuvent nuire à la présence de diverses espèces paludicoles par les dommages causés aux roselières (typhaies en particulier). Leur prise en compte serait bienvenue.

La présence d'un réseau de pelouses sèches avec leur cortège d'espèces caractéristiques et pour certaines patrimoniales nécessite des opérations de gestion adaptée dont les modalités sont peu détaillées (fauche, pâturage, débroussaillage ?). La requalification de zones agricoles (plus de 10% de la surface totale de la réserve) doit s'inscrire au titre des opérations de restauration visant à reconnecter ces milieux entre eux.

Sur le fond, les objectifs fixés dans ce nouveau plan de gestion sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel d'une telle réserve naturelle.

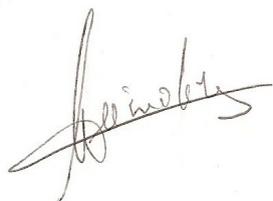
Sur la forme, quelques phrases sont parfois tronquées ce qui peut compromettre leur bonne compréhension. Enfin, certains noms d'espèces sont à corriger. Il est toutefois à souligner la qualité générale du rendu et notamment l'atlas cartographique, qui permet d'appréhender pleinement la complexité des systèmes en gestion.

Avis du CSRPN

Favorable

Fait le 27/02/2024

**La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**

